

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous trouverez dans ce bulletin les positions récemment adoptées par l'ACIREPh concernant l'apprentissage du raisonnement dans le futur programme de philosophie de tronc commun des classes de Terminale, ainsi que le projet de programme et les conditions d'enseignement de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ».

N'hésitez pas à les faire connaître à vos collègues. Il faudra cette année peser de tout notre poids dans le rapport de forces qui s'annonce : il est capital de renforcer notre représentativité en renouvelant votre [adhésion à l'ACIREPh](#), désormais possible en ligne.

Bien cordialement,  
Frédéric Le Plaine, pour le C.A.

---

## Position de l'ACIREPh sur l'apprentissage du raisonnement dans le futur programme de philosophie de tronc commun des classes de Terminale

On considère souvent que nos élèves savent ou devraient savoir argumenter lorsqu'ils arrivent en Terminale. Il n'en est rien et cet apprentissage, qui n'a rien d'une rhétorique vide, devrait faire partie intégrante du cours de philosophie.

Faire de cet apprentissage un objet de réflexion, est-ce réduire la philosophie à une « rhétorique argumentative » ou au « débat d'opinion » ? Cette objection fait resurgir la traditionnelle prévention des philosophes à l'égard de la rhétorique, et cette prévention n'est pas infondée : aucun de nous ne veut transformer ses élèves en apprentis sophistes qui mettraient en œuvre de manière mécanique des artifices de langage. Mais nous n'en sommes pas là. Les élèves, dans leur grande majorité, sont très loin de courir le risque d'un excès de rhétorique. Le problème est bien plutôt qu'ils manquent généralement des outils de la rhétorique la plus élémentaire, la plus nécessaire et la plus légitime pour élaborer et développer leur pensée. Par exemple, ils ne savent pas comment s'y prendre pour articuler un raisonnement et sa réfutation, pour présenter une objection et y répondre, pour mener une analyse de notion ou de problème ; ils ne savent ni comment écrire cela, ni comment le lire dans un texte, ni non plus comment le parler et l'entendre dans une discussion orale. Tout cela, les professeurs ont à leur apprendre, à leur en faire découvrir les normes, à leur en faire construire la compétence.

Nombre de sujets du baccalauréat supposent acquis les concepts de base de la logique comme implication, inclusion, extension, disjonction. Par exemple pour bien comprendre les sujets - déjà donnés au baccalauréat - « l'État a-t-il pour but de maintenir l'ordre ou d'établir la justice ? » ; et « le pouvoir repose-t-il sur la contrainte ou sur le consentement ? » ; il faut avoir appris à distinguer le « ou » inclusif qui donne sens au premier sujet, et le « ou » exclusif du second. Mais ces connaissances, comme tant d'autres, sont supposées déjà acquises. La maîtrise du raisonnement n'est évoquée dans le programme actuel qu'au chapitre des recommandations générales. Et toute idée de spécifier, en matière de raisonnement, des savoirs et des savoir-faire, est formellement écartée.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> « Il n'y a pas lieu de fournir une liste exhaustive des démarches propres au travail philosophique, ni par conséquent une définition limitative des conditions méthodologiques de leur assimilation. » *Programme de philosophie des Classes Terminales*, 2003

Le flou des programmes actuels est donc extrêmement injuste, puisque nous en venons au baccalauréat à évaluer des connaissances et des savoirs-faire que nous n'avons pas nous-mêmes appris aux élèves. Pourtant, ces compétences linguistiques, ou rhétoriques, qui ressortissent autant à la maîtrise de la langue qu'à celle de la réflexion critique, sont clairement identifiées par l'ensemble de la profession comme la première cause des difficultés rencontrées par les élèves en philosophie (d'après l'enquête que nous avons réalisée en collaboration avec le SNES).<sup>1</sup>

**L'ACIREPh demande donc au Conseil Supérieur des Programmes, et en particulier au Groupe d'élaboration des projets de programme (GEPP) de philosophie, de remédier à cette situation, en inscrivant explicitement dans le nouveau programme les connaissances liées au raisonnement et à l'argumentation que les élèves doivent maîtriser au terme de leur année de philosophie.**

En effet, le raisonnement philosophique obéit à des normes qui ne sont ni celles de la démonstration scientifique, ni celles de la rhétorique ou du français qui tend à occulter l'idée de norme pour promouvoir une approche purement descriptive. On ne peut donc pas déléguer cet apprentissage au cursus antérieur des élèves.

Certes, il existe plusieurs régimes d'argumentation en philosophie, ce qui rend difficile l'apprentissage de l'argumentation indépendamment de l'enseignement d'une pensée déterminée, de l'étude d'une question ou d'un texte, etc. Cependant, cela n'exclut nullement la nécessité de cet apprentissage, ni celui du questionnement philosophique et de l'analyse philosophique d'un texte, d'une pensée, etc. Il serait ainsi important de rappeler que, quel que soit leur style, herméneutique, analytique, phénoménologique, une contradiction est une contradiction ; un argument ad hominem est un argument ad hominem ; que dès lors que l'on raisonne il y a des "raisons" d'un côté (qu'on les appelle prémisses ou non) et des conclusions de l'autre (fussent-elles provisoire ou d'une certitude non démonstrative) ; que l'examen des prémisses - éventuellement cachées ou implicites - des prémisses ou d'un raisonnement est le B-A-BA d'un examen critique ; que l'examen de la solidité ou de la consistance des preuves (quelle que soit leur nature) sont des réquisits de toute pensée qui se veut un tant soit peu rationnelle et sérieusement en quête de la vérité.

Il est vrai qu'on n'apprend pas d'abord à raisonner en apprenant les règles de la logique (elles ne sont pas nécessaires) et qu'on peut les connaître, sans savoir les appliquer (elles ne sont pas suffisantes). Quand nous raisonnons nous ne mettons pas en application des règles préalablement saisies par l'intelligence. Néanmoins quand nous peinons à faire quelque chose comme quand nous sommes dans une situation d'apprentissage, alors nous

devons souvent nous référer explicitement à des règles pour nous guider.

Il est grand temps de tenir compte de l'état réel de la formation intellectuelle des élèves qui arrivent aujourd'hui en Terminale : il ne s'agit donc pas de niveler les exigences, mais de les expliciter pour que tous aient à l'esprit les objectifs d'un enseignement de philosophie formateur. Pour que les attendus soient clairs, les programmes doivent mentionner explicitement les compétences de raisonnement, d'argumentation et d'analyse philosophiques. C'est à cette condition que l'élève saura ce qui est attendu de lui quand il est invité à « l'exercice réfléchi du jugement » et que l'enseignant saura, en la matière, ce que l'institution attend de lui.

L'ACIREPh propose comme formulation des attentes dans le futur programme de tronc commun :

*A l'occasion des divers exercices et lectures, l'élève apprendra :*

- à construire une problématique à partir d'une question ou d'un texte : explicitation du problème et repérage de ses enjeux ;
- à confronter des thèses en vue d'élaborer une réponse réfléchie à une question ;
- à exposer de façon impartiale une thèse ; à restituer correctement l'argumentation d'un texte ;
- à élaborer une définition, un concept ou une distinction conceptuelle ;
- à identifier les éléments de base d'un raisonnement : prémisses, arguments, conclusion ;
- à dégager les présupposés (prémisses implicites) et les implications d'un discours ;
- à évaluer la force ou la faiblesse d'une analyse, d'un raisonnement, la suffisance et la pertinence de ses raisons et à les confronter à des exemples (utilisation de l'exemple et du contre-exemple) ;
- à identifier quelques sophismes et paralogismes fréquents ;

*Cela pour savoir conduire une analyse dans une progression cohérente et argumentée.*

**Des éléments de connaissance doivent également être formulés dans le programme.**

A minima il faut ajouter aux repères existants quelques repères fondamentaux de logique argumentative, qui certes n'épuisent pas l'ensemble des procédures de raisonnement très diverses en philosophie, mais qui constituent **les outils lexicaux et conceptuels élémentaires pour conduire et structurer une réflexion** :

- argument, prémisses (implicites et explicites), conclusion intermédiaire, conclusion, inférence, objection ;
- condition nécessaire / condition suffisante,
- raisonnement déductif/raisonnement inductif /raisonnement abductif
- validité / vérité, logique inductive/déductive
- raisonnement hypothétique, raisonnement catégorique ;
- paralogismes et sophismes courants (affirmation du conséquent, négation de l'antécédent, causalité douteuse, généralisation hâtive, argument d'autorité, argument ad hominem, corrélation / causalité, etc.)

1 Enquête ACIREPh-SNES réalisée en 2015, dont les résultats sont consultables ici : <http://acireph.org/spip.php?article27>. A la question 17, « Quelles sont selon vous les principales raisons des difficultés rencontrées par nos élèves ? », 91 % des collègues ont répondu « la maîtrise de la langue ».

# Position de l'ACIREPh sur le programme et les conditions d'enseignement de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie »

## ● Sur le cadre général de la réforme du lycée et de l'élaboration des programmes

Après s'être prononcée sur le [cadre général de l'actuelle réforme du lycée](#), l'ACIREPh rappelle son opposition à la double logique de spécialisation précoce et d'économies d'échelle qui préside à la nouvelle articulation entre enseignements de tronc commun et de spécialité.

Le principe de libre choix des spécialités s'avère finalement être, après publication des décrets officiels, un leurre : toutes les spécialités proposées ne seront pas offertes dans tous les établissements. Il n'est pas sérieux de renvoyer certaines spécialités à des bassins d'établissements, voire à des académies entières. Comment songer sérieusement que les élèves soient à égalité face à l'éloignement géographique, et que le choix de leurs spécialités n'obéisse pas à autre chose en définitive qu'aux contraintes locales de leur établissement ?

Dans ses [propositions à la mission présidée par M. Mathiot](#), l'ACIREPh soulignait l'intérêt d'associer l'enseignement de la philosophie avec d'autres disciplines que les lettres, comme les sciences économiques et sociales, les sciences de la vie et de la Terre ou les mathématiques. Pour le tronc commun, elle préconisait la mise en place d'un cursus progressif et cohérent de philosophie au lycée sur les trois années de Seconde, Première et Terminale.

L'ACIREPh avait transmis au Conseil supérieur des programmes des [propositions concernant le programme de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie »](#) (HLP). Nous y soulignons notamment l'attractivité et l'intérêt d'une spécialité centrée sur les questions contemporaines et pouvant s'appuyer sur des œuvres cinématographiques.

L'ACIREPh a [critiqué le fonctionnement des Groupes d'élaboration des projets de programmes](#) (GEPP), l'autonomie réglementaire de leur travail au sein du CSP n'ayant pas été respectée. Nous regrettons ainsi de n'avoir pas pu, malgré nos demandes, rencontrer le GEPP consacré à la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ». C'est la raison pour laquelle l'ACIREPh n'a pas répondu favorablement à [l'invitation du CSP à une réunion de présentation du travail abouti](#), le 5 octobre 2018.

## ● Sur les objectifs et le contenu du programme de Première de la spécialité HLP

Après avoir pris connaissance du [projet de programme](#) publié par le Conseil supérieur des programmes, l'ACIREPh tient à souligner les points suivants :

- Le texte du programme stipule que cet enseignement soit assuré « à parts égales » par les professeurs de lettres et de philosophie, ainsi que l'ACIREPh l'avait demandé au CSP.

- Les objectifs de cette spécialité pour la formation intellectuelle des élèves ne sont indiqués que dans des termes très vagues dans le texte de préambule du programme. Quelles compétences, quelles connaissances sont censées être développées, et que doivent-ils apporter à la construction personnelle des élèves ? Ces objectifs doivent être précisés et ne doivent pas être strictement littéraires, centrés sur la description ou le maniement de figures rhétoriques, comme c'est le cas pour le premier semestre.

- L'effort de détermination du programme est intéressant. L'ancrage historique des thématiques choisies peut être de nature à donner des repères utiles pour comprendre que les idées ont une histoire. La chronologie permet aux éléments de savoirs souvent disparates chez les élèves de faire culture au lieu de s'éparpiller dans le vide. Cet ancrage n'empêche aucunement la nécessaire problématisation propre à la philosophie. Cette détermination par l'histoire pourrait permettre de compenser en partie les inégalités des élèves face à la culture scolaire.

- Cette détermination des objets d'étude semble cependant à géométrie variable, et à certains égards arbitraire, certains intitulés restant particulièrement flous, tandis que d'autres sont

situés à des périodes historiques dont la pertinence peut être mise en question (ainsi des relations entre l'homme et l'animal, qui auraient probablement gagné en intérêt en étant intégrées au 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècle, à la lumière notamment des recherches récentes de l'anthropologie et de l'éthologie).

- Bien qu'explicitement indiquée, la possibilité de traiter des problématiques contemporaines à travers le prisme de l'histoire des idées semble très théorique, au regard des heures à consacrer à chacun des objets d'étude dans leur ancrage historique. Les humanités semblent ici entendues principalement comme dépositaires d'un héritage, et non comme des tremplins d'analyse pour « diagnostiquer le présent ». Cet aspect pose la question de la portée de la spécialité HLP, et, au-delà, de la démocratisation des humanités : s'agit-il de proposer à tous les lycéens une formation intellectuelle intéressante et attractive, ou bien ne vise-t-on qu'à attirer dans cette spécialité une élite se destinant aux classes préparatoires aux grandes écoles ?

- L'absence d'œuvre cinématographique dans les indications bibliographiques est regrettable. L'ACIREPh avait fait au CSP des propositions intéressantes en ce sens.

- Ce programme fait trop peu mention des dimensions éthiques, politiques et scientifiques qu'on pourrait s'attendre à trouver dans une culture humaniste, de même qu'il se limite à des productions européennes. Il semble très centré sur l'aspect littéraire, et l'on peine à imaginer qu'il soit enseigné à parts égales par les professeurs de chaque discipline. Ainsi l'intitulé « les pouvoirs de la parole » donne la part belle à une approche littéraire centrée sur une approche descriptive de la rhétorique. L'ACIREPh demande que soient plus explicitement indiquées l'articulation des procédés rhétoriques aux normes rationnelles de vérité et l'analyse critique des pouvoirs.

Comme elle l'avait déjà fait dans ses propositions au CSP, l'ACIREPh demande que cet enseignement fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation les 3 premières années de sa mise en œuvre, afin de pouvoir opérer les révisions et ajustements nécessaires en fonction des retours d'expérience.

### ● Sur les conditions d'enseignement de la spécialité HLP

Comme elle l'avait déjà fait dans ses propositions au CSP, l'ACIREPh demande que cette spécialité soit proposée au plus grand nombre de lycéens possible, c'est-à-dire dans tous les établissements, et invite l'ensemble des professeurs de philosophie à se mobiliser pour refuser qu'elle soit réduite à une spécialité de bassin, ou pire, d'académie.

Quels dispositifs de formation sont prévus pour travailler dans une approche interdisciplinaire, en elle-même intéressante et féconde, mais qui ne s'improvise pas ? L'ACIREPh souligne l'intérêt d'une approche interdisciplinaire, à la fois pour les élèves et pour les professeurs, mais demande que les moyens nécessaires soient mobilisés pour créer des conditions favorables à sa mise en œuvre.

Un tel programme nécessite une coordination des professeurs de lettres et de philosophie : quel cadrage horaire est prévu pour rendre possible ce travail indispensable de préparation des progressions, des cours et des modalités d'évaluation ?

Par ailleurs, il est difficile de se prononcer sur un programme sans connaître ses épreuves d'évaluation en classe de Terminale. Le flou des objectifs indiqués en termes de compétences et de connaissances renforce cette difficulté. Les acquis du programme de Première seront-ils évalués dans le cadre des épreuves organisées pendant l'année de Terminale, et si oui, comment ?

**L'ACIREPh appelle par conséquent l'ensemble de la profession à participer à la consultation en ligne organisée par le Conseil supérieur des programmes du 5 au 20 novembre 2018 qui, si elle n'est pas de pure façade, doit permettre de transformer ce projet de programme pour l'améliorer.**